

PROCES VERBAL DE LA REUNION 5 MARS 2020

Convocation du 25 février 2020

L'an deux mil vingt, le cinq mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Pierre-les-Bois, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Ghislaine GAUTRON, Maire.

Présents : Ghislaine GAUTRON Claude SCHNURER Roger MATHIEU Annie BRUNET Jérôme BONNEFOY Olivier JACQUIN Clotaire DECROCK Christelle RISSOAN

Absents : André AUCHAT Mickael FROIDEFOND

Abents excusés : Pierre CHEVALIER qui a donné pouvoir à Roger MATHIEU

Secrétaire : Christelle RISSOAN

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du conseil du 16 janvier 2020 qui est approuvé à l'unanimité.

1°) PREPARATION DE LA SAISON DE PECHE 2020

Madame le Maire propose de reconduire les modalités des années précédentes relatives à l'organisation de la pêche sur le site des étangs de Bois Doré.

La saison débutera donc le samedi 28 mars 2020 pour se terminer le 31 octobre 2020.

Les tarifs des cartes de pêche seront les mêmes que les années précédentes.

Elle indique que le réempoissonnement a eu lieu 31 janvier 2020, la pisciculture du Maroc ayant pu livrer finalement 300 kg de carpes, 200 kg de gardons et 30 kg de tanches pour un montant de 2028€76 TTC.

Une personne doit être recrutée afin de seconder et remplacer l'agent technique pour les ventes de cartes de pêche. Monsieur JAUFRAIS, qui avait assuré cette mission en 2019, est de nouveau intéressé.

Délibération 2020-05 : création d'un poste de garde pêche pour la saison 2020

Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire de recruter une personne qui puisse vendre les cartes de pêches sur les étangs et en assurer la surveillance lors des congés et des absences de l'agent technique, et pour les pêches de nuit également.

Un emploi d'agent contractuel pourrait être créé comme l'an passé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

-décide, en application de la loi du 26 janvier 1984, alinéa 1 article 3, de recruter un agent contractuel en contrat à durée déterminée (accroissement temporaire d'activité) sur la base de 5h hebdomadaires (5/35^e) pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 octobre 2020, rémunéré sur la base de l'indice brut 350 majoré 327, l'agent pouvant être amené à réaliser des heures complémentaires si besoin

- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2020

- autorise le Maire à signer tout document nécessaire

2°) AVANCEMENT DE GRADE DE L'AGENT TECHNIQUE

Madame le Maire rappelle la procédure et les conditions des principaux avancements de grade, l'agent technique principal de 2^e classe ayant sollicité un avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ere} classe. Elle présente son évolution de carrière au sein de la collectivité.

Elle indique que la collectivité a donc la possibilité de soumettre au Comité Technique (CDG 18) la proposition d'avancement de grade et demande l'avis des membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil autorisent le Maire à solliciter l'avis du Comité Technique :

PROPOSITION DE TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE

CT du 6 avril 2020

Cadres d'emplois	Grades d'avancement	Taux (en %)
Filière technique : Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ere} classe	100

3°) Préparation du bureau de vote pour les élections municipales.

Madame le Maire demande à chacun des élus de donner leur créneau disponible pour l'établissement du bureau de vote des élections municipales des 15 et 22 mars prochain.

QUESTIONS DIVERSES

*Madame le Maire fait part de la demande de Monsieur BONVALET à Besse, pour un problème d'écoulement des eaux devant sa propriété :

-> Monsieur MATHIEU prendra contact avec l'entreprise BORDAT à ce sujet, et demandera également à ce que les trous dans le chemin des Landes (chez M . LEYMET) soient bouchés

* Il est donné lecture des remerciements du club de badminton pour la subvention accordée en 2019.

* Madame le Maire présente le devis du Relais pour la réfection de la pelouse devant la mairie et l'église suite aux travaux de réaménagement de la place, et la pelouse étant par ailleurs très abimée (présence importante de mousse). Montant du devis 1415€50 (sans TVA). Elle indique qu'il est nécessaire de donner une réponse rapide à l'association du Relais afin que les travaux soient réalisés en mars car sinon ce sera trop tard dans la saison pour un engazonnement et leur planning est chargé. Des conseillers font remarquer qu'ils seraient préférable de réaliser cet engazonnement à l'automne, le gazon nouvellement semé risquant de souffrir de la sécheresse. Il est demandé de reprendre contact avec le Relais pour savoir qu'est ce qui se passe en cas de soucis pour la pousse du gazon.

*Passage du trafic communal au contrôle technique : le PV du contrôle technique est présenté, le trafic communal ayant été refusé. Compte tenu des nombreuses réparations à envisager, il est décidé de laisser le soin au prochain conseil de prendre une décision.

* Présentation des devis fournis par l'entreprise BRUNET de Morlac pour la porte du logement de l'école 1800€HT(devis Lucas 2368€ HT). Ce sera au prochain conseil de prendre une décision à ce sujet.

La séance est levée à 21h45 ;

